***SOCIETE CENTRALE D’AVICULTURE DE FRANCE***

**Confédération Nationale des Associations d’Eleveurs d’Animaux de Basse-Cour**

Association régie par la Loi de 1901, reconnue d’utilité publique

#

Le 5 septembre 2021

 Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

 J’ai l’honneur de vous convoquer pour la tenue de **l’ASSEMBLEEGENERALE** de notre association « SCAF-CONFEDERATION »

**Le samedi 6 novembre2021 à 10h, 7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris**

Interphone ITAVI 4ème étage

*métro : Bonne Nouvelle (sortie rue du Fg Poissonnière)*

**Ordre du jour :**

# *Accueil des participants par le président et présentation des nouveaux représentants désignés par les régions, les corps techniques et les individuels*

1. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée Générale du 19 octobre 2019.Le PV est joint à cette convocation. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).
2. Rapport moral par le Président Gaston HARTER, relatif aux exercices2019 et 2020.Approbation dudit rapport moral. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).
3. Rapport financier par le Trésorier Général, Johann COËNNE relatif aux exercices 2019 et 2020.

Intervention du Cabinet d’Expertise Comptable, présentation du budget prévisionnel 2022.

Intervention des réviseurs aux comptes, Messieurs Daniel SOTTEAU et Christophe GAILLARD. Approbation des comptes et de l’affectation de résultats. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire).

# Quitus donné au conseil sur sa gestion de l’association et vote du budget prévisionnel.

* Mode de financement de l’aviculture française
1. Nomination de nouveaux réviseurs aux comptes pour l’exercice 2021. (Vote avec le quorum et la majorité requis pour les décisions de nature ordinaire)
2. Salon de l’Agriculture de Paris du 26 février au 6 mars 2022. Présentation, règlement de l’exposition et organigramme
3. Mise en sécurité des archives, tri et mise en dépôt d’archives non historiques.
4. Modification des Statuts, du Règlement intérieur et règlement général des expositions.
5. Revue Avicole Jean-Claude PERIQUET
6. Divers

Comptant sur votre présence, je vous prie d’agréer, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l’expression de mes sentiments dévoués.

Gaston HARTER

Président

*Tel : 06.63.76.64.00*

*Chaque représentant à l’Assemblée générale dispose d’une voix. Chaque membre de l’assemblée générale peut se faire représenter par un mandataire participant à l’assemblée générale, en vertu d’un mandat écrit. Un mandataire ne pourra recevoir plus de 4 mandats.*

|  |
| --- |
| **POUVOIR** **Je soussigné .........................................................................délégué de la Région ……………………………………..** **...........................................................donne pouvoir à M........................................................................................de me** **représenter à l’Assemblée Générale de la SCAF-Confédération du samedi 6 novembre 2021, de signer la feuille** **de présence, et de prendre part aux délibérations et votes des résolutions inscrites à l’ordre du jour.** **Fait à .................................., le ...........................**  **Signature**  **Précédée de la mention « Bon pour pouvoir »** **A envoyer Sté Centrale d’Aviculture de France 7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris**  |